

N'hésitez pas à contacter les Elus.es du Comité Social et Economique d'Etablissement Afpa Centre-Val de Loire et vos Représentants.es de Proximité **FO** qui répondront à vos demandes.

Pour toute information en région : ✉ FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Réunion plénière du CSE.E Centre-Val de Loire MARS 2023

Elu(e)s présent(e)s pour la délégation FO

Patrick HERMAS RS/DSR - Isabelle KINDERF MAZABRAUD Secrétaire CSEE/ DSR
Sandrine LEGALLAIS – Silvia ROBINARD - Cédric GASNIER - Nicolas GUILLOIS - Alain LHUILLIER

**NON À LA RÉFORME
DES RETRAITES**
**MOBILISÉS
PLUS QUE JAMAIS !**



**ENSEMBLE NOUS SOMMES
UNE FORCE**

Traitant par le mépris la formidable mobilisation engagée depuis le 19 janvier, le président de la République a confirmé une attitude jusqu'au-boutiste sur la réforme des retraites, contestée par l'ensemble des organisations syndicales et une immense majorité de la population.

A plusieurs reprises, le président de la République a réécrit l'Histoire, n'hésitant pas à recourir aux mensonges et contrevérités sur les mesures et les conséquences prévues par cette réforme, alors même qu'il a opposé une fin de non-recevoir à la demande de rencontre avec l'intersyndicale.

Aujourd'hui le Conseil Constitutionnel valide le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite. Certes, les « Sages » ont invalidé six dispositions, jugées contraires à la Constitution. Parmi elles, l'index senior et le CDI senior, deux concessions considérées comme des « cavaliers sociaux » n'ayant pas leur place dans un texte financier.

Le Conseil constitutionnel reconnaît néanmoins le « caractère inhabituel » de l'utilisation combinée des articles 47-1 et 49.3 de la Constitution.

Tourner la page des retraites, il n'y a que l'exécutif qui semble y croire ou s'en convaincre.

On entend le Président dire « ne rien lâcher, c'est ma devise »

La devise de la République est pourtant toujours « liberté, égalité, fraternité »

Le 1^{er} MAI

**Journée de mobilisation exceptionnelle et populaire
contre la réforme des retraites et pour la justice sociale**

<https://www.force-ouvriere.fr>

FO Afpa
Centre-Val de Loire

SOUTIEN AUX GREVISTES ET AUX MOBILISATIONS CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

À ce jour, les mobilisations sociales historiques, contre la réforme des retraites, n'ont reçu comme réponses qu'un déni de la parole du peuple et une démocratie bafouée.

La Délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire condamne vivement le passage en force du gouvernement par l'utilisation de l'article 49-3 pour faire imposer cette réforme. Ce gouvernement n'a même pas osé, mettre aux voix de la représentation nationale, son projet de loi. Nous considérons, que non seulement ce gouvernement méprise les citoyens de notre pays, mais aussi les élus(es) de la République tout comme les organisations syndicales.

Ce bras d'honneur de la part de ce gouvernement déviant vers un certain autoritarisme est tout simplement inacceptable et les mobilisations sociales vont se poursuivre.

La délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire soutien et est avec les grévistes.

La délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire est et sera de tous les mouvements de mobilisation contre cette réforme, dans le respect des biens et des personnes.

Afin que ne soit pas mis en difficultés les salariés AFPA grévistes de la région, nous vous demandons de sécuriser les décalages de retenues sur les salaires des journées de mobilisation et de les étaler sur les mois à venir et/ou de faciliter la pose de congés ou de R.T.T.

La délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire vous remercie de prendre acte de cette demande.

Déclaration, lue en CSEE Centre val de Loire du 21 mars 2023

FO AFPA Centre-Val de Loire - CS 40149 - 45161 Olivet Cedex - FO.AFPA.CVL@afpa.fr

Désignations & Approbations

✓ PV

Approbation du PV du CSE-E ordinaire du 21 février 2023 à l'unanimité

Remplacement membres et présidences Commissions CSE.E

Désignations :

Commission SSCT.E (Santé Sécurité & Conditions de Travail d'Etablissement)

Agnès DALICHAMPT est désignée **Membre de la Commission SSCT.E.**

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Commission ASC (Activités Sociales & Culturelles)

Isabelle KINDERF.MAZABRAUD est désignée **Membre de la Commission des ASC**

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Isabelle KINDERF.MAZABRAUD est désignée **Présidente de la Commission des ASC**

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Correspondants Locaux ASC Chartres

Dany REUILLON est désigné **Correspondant Suppléant ASC sur le centre de Chartres**

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Commission ES (Emploi – Social)

Stéphan JOURDAN est désigné **Président de la Commission Emploi-Social**

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Approbations projets ASC - selon les modalités d'attributions de la charte

⇒ **CHEQUES VACANCES** - principe d'attribution des Chèques-Vacances pour l'année 2023 à hauteur de 300 €/salarié avec participation en fonction du QF. Budget maximal envisagé 33 000 €

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

⇒ **CINEMA** - principe de subvention de 2€ par place de cinéma à hauteur de 6 places par salarié. Budget maximal envisagé 2 640 €.

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Désignation « Expert-Comptable CSE.E » 2023

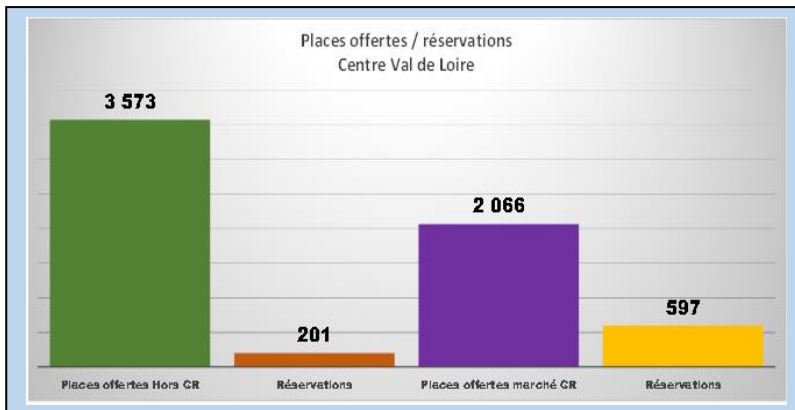
⇒ Société Axia : Frais encourus 3561€

Votes : FO : Pour CFDT : Pour CGT : Abstention

Dispositifs – Formations

- Places offertes en formation /**

3573 places offertes Hors Conseil Régional / 2066 places Conseil Régional



Marché Hors CR

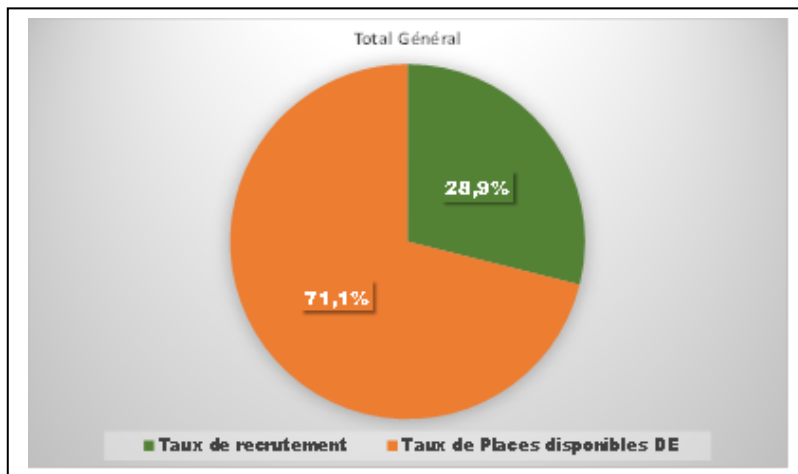
CPRO = Contrats de Professionnalisation
 PTP = Projet de Transition Professionnel (ex CIF)
 APPR = Apprentissage

PS = Publics Spécifiques
 CPF = Compte Personnel de Formation
 CSP = Contrat de Sécurisation professionnelle



- Marché Conseil Régional (Demandeurs d'Emploi).**

2066 places offertes. Au 09 mars, le taux de recrutement est de 28.9%



- Dispositif AFEST (Action de Formation En Situation de Travail)**

Le bon partenariat avec Pôle emploi permet de bons résultats, environ 183 000 euros à ce jour depuis 2022.

L'Afpa CVdL toujours en 1ère place au niveau national sur ce dispositif.

Cdes passées	Forfait 1	Réalisées	Annulation	Cdes Forfait 2
	25	17	6	17



Pour la délégation FO, le réel temps de préparation formateur pour la création du Plan Individuel de Formation (P.I.F) et du Plan d'accompagnement de Formation (P.A.F) n'est pas quantifié.

Un formateur ITS pouvant se trouver à suivre un Tailleur de Pierre, cela engendre une surcharge de travail pour la recherche d'informations nécessaires concernant le métier.

Mettons en lumière le travail caché.

Attention aux surcharges cognitives et aux RPS encourus par les intervenants.

Dispositifs – Accompagnements

Un document récapitulatif de tous les dispositifs d'accompagnement et de toutes les règles, (pour qui, pourquoi, comment) sera proposé à tous les prescripteurs et à l'ensemble des salariés.

- **Prépa compétences**

Objectif 2023 : 1800 parcours (équivalent à 2022) * 15.9 % des objectifs réalisés au 15/03

Objectif DE	Réalisé DE	Objectif DELD	Réalisé DELD	Objectif CEJ	Réalisé CEJ	Objectif BRSA	Réalisé BRSA	OBJECTIF TOTAL	Réalisé Total	Taux atteinte objectif	reste à réaliser
1216	232	292	59	292	11	0	14	1800	316	15,9%	1484

- **Promo 16-18 Objectifs 2023 doublés par rapport aux réalisés 2022**

Objectif 2023 : 600 parcours * 9% des objectifs réalisés au 15/03

OBJECTIF	REALISE	Taux atteinte objectif	reste à réaliser
600	52	9%	548

Inquiétude sur l'atteinte des objectifs

Au regard du démarrage un peu poussif en ce début d'année, une campagne de communication sera entreprise prochainement(DR)



- **HOPE**

Les parcours engagés devraient courir jusqu'en avril ou juin 2023
La poursuite du dispositif sera décidée en mars.

- **VISAS**

Le démarrage des visas Parcours + est étalé sur 2023 – Toutes les actions ont démarrées

- **RAN-FLE-FLI * 4% de taux de réalisation**

HEURES STAGIAIRES		
Objectif nombre d'heures	Réalisé Nombre d'heures	% Taux de réalisation
81000	3367,15	4%

- **ATELIERS DECLIC ACTION * 17% de taux de réalisation**



OBJECTIF en jours	Réalisé	Taux atteinte objectif	reste à réaliser en jours
770	148,5	17%	622

FO

Les dispositifs d'accompagnement, c'est bien, ... mais n'en oublions pas l'accompagnement des parcours stagiaires en formations qualifiantes... !!!
La délégation FO s'inquiète de la disparition factuelle de ce fil rouge sécurisant et important pour un très grand nombre de cheminements vers la réussite.

RAPPEL OBJECTIFS DES VENTES 2023

	TOTAL REGION				Révision 2022 définitive	Budget 2023	Taux d'attrition budget/ventes	Objectifs de ventes 2023
	K€	Réalisé 2021	Budget 2022					
Marchés publics FILIALE ACCES A L'EMPLOI	Conseil Régional	12 819	15 000	14 368	14 597	104%	15 181	
	Pôle Emploi formation	881	650	210	285	142%	405	
	Pôle Emploi prestations	0	0	100	85	142%	121	
	LADOM	89	265	52	30	106%	32	
	TOTAL Marchés publics	12 908	15 915	14 730	14 997		15 738	
Marché des individus FILIALE ENTREPRISE	CPF	75	250	110	222	108%	240	
	CPF de Transition/PTP	453	850	502	691	104%	719	
	TOTAL Marché des individus	528	1 100	612	913		958	
Marché des entreprises FILIALE ENTREPRISE	Agents Publics	164	160	169	205	107%	219	
	Alternance	311	665	324	450	129%	581	
	Apprentissage	324	710	265	622	129%	802	
	Plan de développement des Compétences	740	1 080	675	783	112%	877	
	Défense mobilité	84	126	86	129	106%	137	
	PRO A	30	35	15	15	134%	20	
	POEC	122	0	93	245	105%	257	
	POEI	0	470	305	395	100%	395	
	TOTAL Marché des entreprises	1 775	3 246	1 932	2 844		3 288	
ENTREPRISES ET INDIVIDUS	2 303	4 346	2 544	3 757		4 247		
TOTAL GRANDS FINANCEURS	15 211	20 261	17 274	18 754		19 985		

**Marché accès à l'emplois 17,03 M€ (CR + PE)
Soit 108% des objectifs 2023**

Grande région	Ventes MOCA	Ventes SIRC	Ventes totales
Centre-Val de Loire	32 430,60	16 999 996,43	17 032 427,03 €
Total	32 430,60	16 999 996,43	17 032 427,03 €



Attention, après il faut pouvoir faire la production qui est demandée dans les bons de commandes



**Marché entreprises & individus 1, 21 M€
Soit 29% de vente sur l'objectif l'année 202**

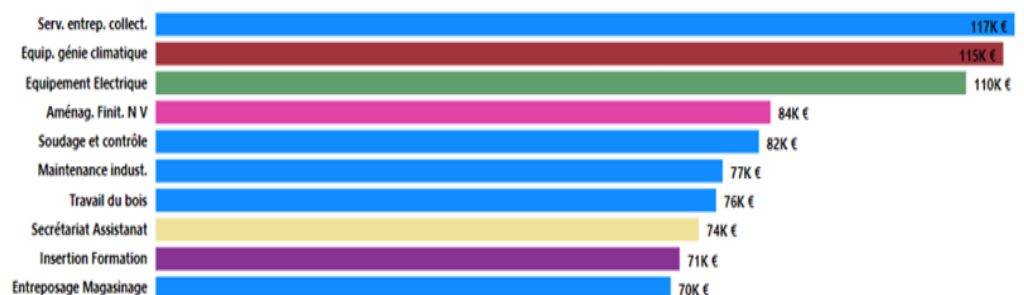
Grande région	Ventes MOCA	Ventes SIRC	Ventes totales
Centre-Val de Loire	470 441,75	743 061,07	1 213 502,82 €
Total	470 441,75	743 061,07	1 213 502,82 €



Les ventes effectives sont à 29% et celles vendus à saisir dans MOCA feront atteindre 38% de l'objectif des ventes. La Régions CVDL fait mieux que le national.

Afpa Centre Val de Loire

Top 10 des ventes par GRN



BLOIS – Avancées du dossier

Le DC Vallée de la Loire : Travail de réflexion toujours en cours en étant présent régulièrement. Rencontre avec maire de Blois le 8 mars dernier avec accord de revoyure pour parler du devenir du centre de Blois. Le CR reprend confiance en nous. On est transparent sur nos difficultés en particulier sur nos formations bâtiment où on ne sait pas forcément si on va pouvoir continuer ou pas. Une analyse en cours sur la rentabilité des formations afin de définir les besoins à terme. Un avant-projet sera présenté par le DC de Tours à la DR la semaine prochaine. Au niveau du moral de l'équipe de Blois, il semble que dans l'ensemble la situation est apaisée. DC + RF + RGS = 3 demies journées par semaines sur Blois.../..

La DRH confirme que globalement la situation est plus calme. Un salarié à faire savoir ses difficultés et un échange avec la DRH a permis de préciser des points clés.

FO

Nos collègues sont effectivement en attente mais reconnaissent une vraie amélioration en termes de dialogue et de transparence. Ils ont besoin de perspectives mais comprennent la nécessité d'analyser les besoins précis. Nos collègues de Blois demeurent néanmoins inquiets sur l'avancée de la mise en place d'un futur site unique.



ISSOUDUN

La ventilation des validations SIRH a été reportée sur la DC. Concernant les arrêts longs > à un mois, des entretiens de liaison sont désormais possibles en accord avec la médecine du travail. Ces entretiens sont proposés aux salariés concernés. Les salariés sont libres d'accepter ou non.

A ce jour, l'expérience n'est pas concluante, la salariée MF actuellement en AM, n'ayant pas donné suite.

La charge partielle (0.66) de RGS Berry est aussi transférée sur la DC.

Projet : La RAP devient DC 36 +18

Le poste de RAP devient RGS 36

Le poste de RGS 18 est occupé à hauteur de 0.33 pour cause de délégation. Manque 0.66 sur le 18 qui seront assumés temporairement par la DC 18+36 en attendant la possibilité de pourvoir 1 ETP RGS...

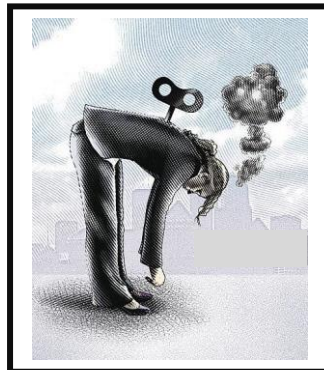


Réalisé 2022 : chiffres provisoires sous réserve de la validation par les auditeurs

- Chiffre d'affaires : réalisé +4% vs prévisionnel budget rectificatif –projection croissance de +3% vs 2022.
- Frais de fonctionnement : engagements maintenus en matière de dépenses malgré la hausse sur les fluides et les matières premières, projection croissance de +14% principalement sur la partie fluide et restauration.
- ETP : effectifs contenus à -5% de notre atterrissage du budget révisé -projection = réalisé 2022.

Le DFGS Au niveau régional, malgré une marge producteur constatée en fin d'exercice à 29% du CA, nous avons pour ambition de la porter à 35% ; ce qui reste réaliste au regard de nos marchés, de notre stratégie d'optimisation des ressources humaines et des leviers tels que MPM.

Les prévisions de dépenses en fluides, associées à l'augmentation des matières premières et de la sous-traitance de formation, ne nous permettront pas d'abaisser le poids de nos charges à moins de 38% du CA. Néanmoins, nous avons pour ambition réaliste et réalisable d'augmenter notre ratio CA / ETP à 109 K€ vs 106K€ en 2022 vs 96K€ en 2021



FO

La délégation **FO** est très inquiète sur la constante augmentation du RATIO CA / ETP
⇒ 96K€ CA/ ETP en 2021, il est objectivé un ratio de 109 K€ par ETP en 2023
soit + 15K€ (+ 11,35%)

L'humain ne doit pas devenir le seul ou le principal ratio d'ajustement
en réponses aux ambitions financières.



FO
RDV
page 10

**Vous pouvez compter sur nous !
La ligne de conduite **FO** ne changera pas :**

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR



**Mobilisation contre la réforme des
retraites**

**NOUS AUSSI
NOUS NE LACHERONS PAS**

**NON À LA RÉFORME
DES RETRAITES**
**MOBILISÉS
PLUS QUE JAMAIS !**

1^{ère} Organisation Syndicale en région

Vos représentants FO en région Centre Val-de-Loire

Dpt	Représentants FO	Mandats	e-mail
28	Marc GOMMER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Correspondant local titulaire ASC	marc.gommer@afpa.fr
18 36	Alain LHUILLIER	*Elu CSEE	alain.lhuillier@afpa.fr
	Marlène TROHAT	*Représentante de proximité *Correspondante locale suppléante ASC	marlene.trohat@afpa.fr
37	Nadia BUFFET	*Elue au CSEE *Correspondante locale suppléante ASC	nadia.buffet@afpa.fr
	Sandrine LEGALLAIS	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	sandrine.legallais@afpa.fr
41 – 45 Centres et DR	Bérangère CRIQUI	*Elue au CSEE *Représentante de proximité	berangere.criqui@afpa.fr
	Cédric GASNIER	*Elu au CSEE *Représentant de proximité	cedric.gasnier@afpa.fr
	Nicolas GUILLOIS	*Elu au CSEE *Représentant de proximité *Membre Commission des ASC *Membre CSSCTE	nicolas.guillois@afpa.fr
	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	*Secrétaire du CSEE *Elue au CSEE *Représentante de proximité *Membre CSSCTE	isabelle.Knderf.Mazabraud@afpa.fr
	Silvia ROBINARD	*Elue au CSEE *Correspondante locale titulaire ASC	silvia.robinard@afpa.fr
Région Centre Val-de- Loire	Isabelle KINDERF MAZABRAUD	Déléguée syndicale régionale	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR
	Patrick HERMAS	Délégué syndical régional Représentant syndical FO CSEE	FO.AFPA.CVL@AFPA.FR

Adhérer à **Force Ouvrière AFPA Centre Val de Loire**

Pourquoi adhérer ?

Emploi, formation professionnelle, protection sociale, accords AFPA, défense des statuts des agents de l'AFPA... toutes ces questions sont au cœur de votre vie quotidienne. Pour être efficace, il faut être informé, et il faut s'organiser, **parce que c'est uni que l'on peut se faire entendre et respecter**.

Votre avenir, celui de vos enfants, sont liés aux droits collectifs et individuels ainsi qu'au respect des droits sociaux qui sont les fondements effectifs des valeurs républicaines : le Code du travail, la Sécurité sociale, l'Enseignement, la Formation professionnelle, les Services publics, les conventions collectives nationales, les accords nationaux propres à l'AFPA.

Alors pour les défendre, pour se défendre, mais aussi pour acquérir de nouveaux droits, pour plus de solidarité, rejoignez l'équipe FO AFPA de la région Centre Val de Loire et prenez votre avenir en main !

Force ouvrière est partout à vos côtés avec des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre.

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - **est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

C'est sa force, c'est votre force.

.....

Bienvenue à FO

Demande d'adhésion à **FO** – AFPA

Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

*Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de : 100 € x 66 % = 66 € soit un reste à charge réel de **34 € seulement**. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.*

Pour rejoindre l'équipe

FO AFPA en région Centre Val de Loire

Contactez : **FO.AFPA.CVL@afpa.fr**

Adhésion à FO FPA, tout ce que vous devez savoir... .. même si vous n'avez jamais osé le demander !

Vous venez de recevoir votre carte d'adhérent (e) à Force Ouvrière ou vous souhaitez vous renseigner à ce sujet, voici quelques infos utiles.

La cotisation syndicale, c'est quoi ?

La cotisation est la matérialisation de la **libre adhésion du salarié au syndicat**. La contribution financière fait du salarié un **adhérent**. En tant que telle, sa cotisation lui donne des droits : information, défense individuelle, consultation, participation à la décision du syndicat, formation.

Les syndiqués sont la base vivante du syndicat. Sans syndiqué, il n'y a pas de syndicat. Le syndicat n'est pas l'affaire d'un militant ou d'une militante, seul-e syndiqué-e dans son entreprise, aussi éclairé-e soit-il ou soit-elle. Le syndicat est un groupe de salariés, conscients de la nécessité de l'action collective et qui matérialisent cette volonté d'action collective par une contribution financière : **la cotisation**.

Les syndiqués se sentiront d'autant plus concernés par l'action du syndicat qu'ils seront informés et consultés régulièrement sur les positions à prendre (et auront le sentiment de l'être). **Le collectage** des cotisations est donc un excellent moyen pour être à l'écoute des adhérents, recueillir leurs avis et leurs questions.

Les cotisations perçues « sur le terrain » auprès des adhérents représentent la seule ressource qui permette vraiment l'expression d'un syndicalisme libre et indépendant. C'est la raison pour laquelle la part des cotisations dans le total des ressources du syndicat se doit d'être la plus élevée possible.

C'est donc l'affaire de nous tous, adhérentes et adhérents de la SFN FO FPA1.

La cotisation syndicale, à quoi sert-elle?

- **Disposer de moyens puissants de communication,**
- **Tenir des assemblées** (qui servent à coordonner les actions et les revendications), **des congrès, assurer des réunions** dans lesquelles les militants échangent leurs expériences et leurs problèmes,
- **Défendre le travailleur** dans sa situation particulière : - **effectuer des démarches diverses, organiser des permanences** de renseignements juridiques, **porter**, si nécessaire, l'affaire devant les **Prud'hommes ou autres tribunaux.**
- **Permettre aux militants mandatés de soutenir :**
 - les travailleurs en lutte,
 - ceux qui subissent la répression, le harcèlement, la discrimination, etc...



A FO, la détermination du montant de la cotisation (prix pour les adhérents) est une opération qui peut paraître complexe. Le coût d'une cotisation n'est pas le même à Lille ou Marseille et d'une Fédération à l'autre. Cette situation n'est pas l'illustration d'un dysfonctionnement profond. C'est l'illustration du fédéralisme et de la démocratie.

Le principe historique : « une heure de travail mensuel »

Historiquement, le principe qui contribue à la détermination du montant de la cotisation syndicale est que chaque salarié verse une heure de travail mensuel au syndicat. Dans les faits, c'est encore autour de ce principe que se situe le coût de la cotisation syndicale. La cotisation se découpe en timbres mensuels, actant ainsi le fait qu'on vient librement au syndicat et qu'on peut le quitter à tout moment. Par contre, le principe de la continuité de la cotisation veut qu'on ne se syndique pas un mois sur deux ! **Pour prétendre être syndiqué à FO et disposer des droits inhérents à chaque syndiqué FO, il faut payer régulièrement sa cotisation**, soit acquitter le paiement de 12 timbres mensuels (2 à minima par année pour les camarades retraités).

Comment se calcule-t-elle en 2023 à la SFN FO FPA1?

La cotisation 2023 comprend :

- Le prix de la carte (**8,20 Euros**)
- Le prix des timbres mensuels.

La carte

Le montant de la carte n'est à payer par l'adhérent qu'une fois en début d'année ou lors de son adhésion. Son montant est reversé par la trésorerie nationale à la Confédération via la Fédération concernée par le secteur d'activités.

Les timbres

Chaque carte comprend douze timbres (sauf adhésion en cours d'année ou retraité).

Le prix du timbre mensuel payé par l'adhérent comprend :

- Une part à payer directement à l'Union Départementale en fin d'année (fixée par l'Union Départementale),
- Une part à régler à la section fédérale nationale de la FPA déterminée par le barème de cotisation. Cette part comprend la cotisation au Syndicat calculée en fonction du **salaires brut de janvier 2023** (AIB + PE + PRU). S'y ajoute la cotisation FNECFP² fixe (**3,85 € par timbre pour 2023**).

Les camarades retraités adhérents à notre Syndicat doivent acquitter annuellement la valeur de la carte syndicale + à minima 2 timbres par an calculés selon le barème en vigueur + une vignette UCR (Union Confédérale des Retraités) d'un montant de **14,75 €**.

Coût réel pour l'adhérent?

La cotisation, elle représente environ **0,75 %** de votre salaire net (trois fois moins que la CSG qui vous est prélevée chaque mois !). Par ailleurs, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts égale à 66 %** des cotisations versées. Pour les adhérents qui ne sont pas soumis à imposition, l'administration fiscale vous reversera 66 % des cotisations versées. Prenons l'exemple d'une cotisation syndicale de 150 €. Cela signifie que le crédit d'impôt sera de 99 euros. Si le bénéficiaire n'est pas imposable, l'intégralité de cette somme lui sera restituée par le Trésor Public. Sinon, ces 99 € seront déduits sur le montant de l'impôt dû.

Dans ce cas, le coût réel de la cotisation est de 51 euros, **soit 4,3 euros par mois !**

A méditer et à faire méditer aux salariés qui reprochent aux syndicats d'appliquer des niveaux de cotisation trop importants... mais demandent ensuite des services illimités et efficaces !

Bien à vous...